

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13946

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

**OBJET : Participation du Département au fonctionnement de l'agence technique
départementale 13 - Année 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la demande de participation au fonctionnement formulée par l'Agence technique départementale (ATD 13) au titre de l'année 2020.

L'ATD 13, qui compte 127 adhérents, souhaite poursuivre ses actions dans les domaines suivants :

- l'assistance et le conseil juridique : cette mission connaît une hausse constante du nombre de dossiers, soit 27 dossiers de plus qu'en 2018 notamment dans la perspective des élections municipales de 2020 ;
- la formation des élus locaux : en 2019, 38 journées de formation ont été proposées auprès de 666 participants. 13 journées de formation ont été proposées dans le cadre d'un partenariat institutionnel, ce qui permet non seulement de proposer des formations qualitatives et pédagogiques mais surtout de réaliser des économies substantielles.

L'ATD 13 prévoit dans ses orientations budgétaires 2020, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 780 748 € et des recettes de fonctionnement estimées à 689 388 € dont 285 000 € au titre des cotisations des collectivités adhérentes. Par ailleurs, le compte administratif 2019 s'est clôturé par un déficit en section de fonctionnement de 6 424 €. Ce déficit sera retiré de l'excédent global de fonctionnement de 102 000 € qui avait été reporté au BP 2019. Ce nouvel excédent global de fonctionnement d'environ 95 000 € sera reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2020.

Le Département est sollicité à hauteur de 400 000 € soit un montant identique à la subvention allouée en 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL